

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 5 juillet 2021

Date de convocation : 30 juin 2021

Présents :

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Amélie VERGNE,
Mrs Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Excusé et représenté : Mr Michel ARNAUDET par Mme Stéphanie ROUSSIES

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2021
2. Tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2021/2022
3. Création d'un poste d'adjoint technique territorial non permanent à temps non complet
4. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
5. Accompagnateur scolaire : renouvellement du contrat
6. Avis à émettre sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de St Jean Lespinasse
7. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme Ginette GINESTE

Avant de commencer la séance, Mme la Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour dont un pour prendre une décision modificative sur le budget de la commune et un autre pour adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France.

Avis favorable à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2021/2022

Mme La Maire rappelle que lors du conseil municipal du 20 juillet 2020 il avait été décidé de maintenir les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2020/2021 afin de laisser le temps à un groupe de travail de déterminer le coût réel d'un repas.

Mme la Maire donne la parole à l'adjointe en charge des finances et quitte la salle avec Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Amélie VERGNE et Mr Stéphane DEVEZ qui sont concernés par ces tarifs, ayant des enfants scolarisés.

Tarifs Cantine :

Mme ARNOULD fait part des calculs de la commission des finances qui s'est réunie le 29 juin 2021.

Elle indique que le Chef cuisine tout lui-même et a réalisé une économie importante sur le prix des matières premières depuis son arrivée dans la collectivité.

Les membres de la commission proposent de diminuer tous les tarifs en vigueur de 0,10 € et de supprimer le tarif pour les stagiaires qui n'est jamais utilisé.

Mr Didier GAYA demande s'il serait intéressant pour les années à venir de faire des tarifs en fonction du quotient familial.

Mme Sandie CASSAN évoque le prix de repas au collège et à la cuisine centrale : le prix à St Laurent est certes plus élevé mais la qualité des repas le justifie pleinement.

Tarifs garderie :

Il est proposé de maintenir les tarifs en vigueur.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des 10 personnes autorisées à voter pour valider les tarifs cantine et garderie ci-dessus à la rentrée scolaire 2021 /2022 :

• CANTINE

- Tickets enfants St-Laurent + personnel : 4,10 €
- Tickets enfants hors commune : 4,50 €
- Tickets enseignants + invités : 5,90 €
- Forfait journalier enfants St-Laurent : 3,60 €
- Forfait journalier enfants hors commune : 4,00 €

• GARDERIE

- Ticket à la journée : 4,80 €
- Forfait journalier : 1,80 €

3. Création d'un poste d'adjoint technique territorial non permanent à temps non complet

Mme la Maire informe l'assemblée que suite au départ à la retraite de Mme Anne-Marie BORIS, il convient de nommer un nouvel agent. L'agent recruté n'ayant pas encore le CAP petite enfance, il est proposé de créer un poste non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 28h par semaine.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour créer un poste d'adjoint technique territorial non permanent à temps non complet.

4. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Mme la Maire informe l'assemblée que les agents sont amenés à effectuer des heures supplémentaires. Pour les agents à temps non complet, il s'agit d'heures complémentaires à payer dans la limite de travail de 35h par semaine et pour les agents à temps complet il s'agit d'heures supplémentaires à payer selon la réglementation en vigueur. La rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les 14 premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes avec possibilité d'être majorée de 100 % lorsque l'heure est effectuée de nuit et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié. La délibération existante datant du 4 juillet 2002, il est proposé de la réactualiser.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider en cas de besoin le paiement des heures complémentaires et supplémentaires des agents.

5. Accompagnatrice scolaire : renouvellement du contrat

Mme la Maire rappelle que le contrat d'accompagnatrice scolaire à durée déterminée (2 heures par jour pendant les jours de classe) a été mis en place par la collectivité en septembre 2018 lors du transfert de la compétence des transports scolaires du Département à la Région. La 1^{ère} année, la Région a participé à hauteur de 50 %. La commune a toutefois souhaité maintenir ce service indispensable à la sécurité de nos élèves empruntant le ramassage scolaire et notamment celle des petits de moins de 6 ans issus des communes de St Jean Lespinasse, Belmont-Bretenoux et St Laurent les Tours (Crayssac). Mme Véronique

PEYRET donnant entière satisfaction, il est proposé de reconduire ce poste pour l'année scolaire 2021/2022.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour renouveler ce poste d'accompagnateur scolaire.

6. Avis à émettre sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de St Jean Lespinasse

Mme la Maire rappelle que ce point a été évoqué lors du conseil municipal du 26 mai 2021 et était en attente de renseignements complémentaires. Mme Stéphanie ROUSSIES a donc interrogé les services de l'Etat (D.D.T.) qui lui ont confirmé que ce projet n'a pas d'incidence visuelle sur la commune et que la décision du conseil municipal n'a aucun impact sur le devenir du projet. Il s'agit juste d'un avis formel. Par conséquent il est proposé de ne pas émettre d'avis.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour ne pas émettre d'avis sur ce projet.

7. Décision modificative sur le budget communal

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2021 il a été décidé d'ouvrir un programme d'investissement pour l'achat de panneaux d'affichage suivant un devis établi en 2020 pour la somme de 2 016 €. Le fournisseur ayant actualisé son devis, il convient de rajouter la somme de 240 €. Mme la Maire propose de diminuer de 240 € le programme n° 272 « acquisitions diverses » pour augmenter le programme n° 258 « équipement communication »

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider cette 1^{ère} décision modificative du budget de la commune.

8. Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France

Mme la Maire informe qu'il serait intéressant que la commune adhère à l'Association des Maires Ruraux. Cette adhésion permettrait de bénéficier d'aides ou de prix préférentiels, par exemple pour le renouvellement de l'application PanneauPocket.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France.

9. Questions diverses

- Référent « ambrosie » et référent « moustique tigre »

Il s'agit d'une demande de l'ARS afin de désigner un référent pour la plante « ambrosie » et pour le moustique tigre. Mr Jean-François GUERRAND se porte volontaire.

- Ecole :

Mme Emilie LEFEBVRE prend la parole et informe que :

- La rentrée scolaire de septembre 2021 s'effectuera avec 119 enfants inscrits à ce jour : il s'agit de la 2^{ème} meilleure progression du Lot.
- La subvention au titre du plan de relance pour la classe numérique a été validée.
- Projet Sismikazot : le don d'un dernier artisan permet que le projet soit financé en totalité.
- Une commande de tables et de chaises a été faite.
- La réfection de la cour maternelle est en cours, de nouveaux jeux seront installés.

- Un apéritif a été organisé pour le départ à la retraite de Mme Anne-BORIS et pour la remercier de son travail durant presque 30 ans au service de la collectivité. Sa remplaçante est Mme Marie-Pierre TREBOSC.
 - Un stage de formations aux premiers secours est programmé fin août 2021 pour les agents de l'école et les professeurs.
- **Travaux**
- Ancien presbytère de Crayssac : les travaux de peinture du logement n°1 de l'ancien presbytère de Crayssac ont démarré.
Mme Marie-Pierre TREBOSC a donné son préavis pour quitter le logement n°2.
 - Tarifs de gaz : Mme Stéphanie ROUSSIES est en cours de négociation avec les fournisseurs GAZ afin de réduire les dépenses de ce combustible au niveau de l'école mais aussi pour les logements communaux.
 - Alain BOURDET fait un point d'étape de l'audit énergétique mené par Quercy Energie et Territoire d'Energies de l'école qui avance bien et qui pointe des factures d'électricité et de gaz anormalement élevés. L'isolation du bâtiment quant à elle est en parfait état.
 - City Park : un nouveau filet a été installé
 - RD 803 : Mr Alain BOURDET informe qu'à partir du lundi 12 juillet, le Département refait la bande de roulement entre le rond-point du Claux et le rond-point de l'Europe. Une déviation sera mise en place à partir du rond-point du Claux par la Ségarie et sur la rue de Gary. Un courrier sera distribué à tous les riverains impactés.
- **Vente d'une parcelle communale à Planèze**
- Mme la Maire informe qu'un propriétaire souhaite acheter une bande de terrain communal à Planèze au fond de son jardin. Elle rappelle la procédure à suivre à savoir : bornage du terrain, déclassement dans le domaine privé de la commune, acte notarié. Elle précise que les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge de l'acheteur. Le prix de vente reste à déterminer mais elle précise que le Département dans ce genre de situation cède pour l'euro symbolique. Une décision sera à prendre lors du prochain conseil municipal.
- Mme Joëlle SABATIE demande s'il est possible d'acheter une bande de terrain de l'allée du pin.
- Mme ROUSSIES indique que cela n'est pas possible car ce n'est pas du tout la même configuration : les terrains communaux des lotissements sont des espaces publics et constituent un espace vert qu'il faut conserver.
- **Marché des producteurs** : Mme Géraldine ARNOULD informe des nouveaux horaires d'été du marché de 16h30 à 20h à partir du 1^{er} juillet au 30 septembre. Cette demi-heure en plus sera modifiée sur la banderole au rond-point de l'Europe. Une animation avec les Frères Boccara sera de nouveau proposée le jeudi 21 juillet 2021. Le marché du 29 juillet sera suivi d'un marché gourmand avant le Ciné Belle Etoile.
- **Bulletin d'informations** : le nom retenu est l'Echo des Tours. L'imprimerie Riol achève la mise en page et sa sortie est prévue en Août.
- **Réunion des riverains du futur magasin Aldi** : une réunion est prévue ce mardi 6 juillet à 19h30 afin de présenter aux riverains le projet du futur magasin Aldi et de répondre aux questions liées aux problèmes de nuisances sonores.
- **Le club des aînés « les amis des Tours »** reprend ses activités à la rentrée de septembre 2021 avec un nouveau président Mr Michel JANICOT. Des animations seront proposées les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois.

- **Les Journées du patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre 2021** : l'église sera ouverte par Mr l'abbé DURAND qui proposera une visite commentée le dimanche après-midi de 15h à 19h. Les propriétaires de la maison Rola en dessous du château feront visiter le jardin de leur maison.

- **Planning des associations**
Mme Géraldine ARNOULD informe que pendant cet été les cours de yoga (lundi 18h30 à 20h et jeudi de 12h15 à 13h30) et de renforcement musculaire (le mercredi de 19h à 20h) sont maintenus sous la halle.

- **Animations de cet été :**
 - o Triplette mixte (concours officiel) le samedi 24 juillet
 - o Vide grenier organisé par l'association de la pétanque le dimanche 25 juillet
 - o Ciné belle étoile le 29 juillet 2021 avec marché gourmand
 - o Fête de la commune le 7 août 2021
 - o Exposition de peinture du 12 au 15 août 2021 de Mmes Emilie PRUNET et Nathalie LANDES

- **Demands :**
 - o Mme Joëlle SABATIE demande s'il est possible d'installer un miroir à la sortie de l'allée du Pin. Mr Francis JAMMES va étudier la requête.
 - o Mr Jean-François GUERRAND félicite Mr Stéphane DEVEZ pour l'organisation du rallye Castine Terre d'Occitanie qui a rencontré un réel succès et a permis une belle animation sur notre commune. Mr Stéphane DEVEZ en profite pour remercier Mme Stéphanie ROUSSIES et tous les bénévoles qui ont été présents. Il espère que la commune sera également favorable à l'accueil de ce rallye pour l'édition 2022.
 - o Mr Didier GAYA informe que le fauchage de la rue des coteaux n'est pas fait. L'impasse de Sagnes sera également à prévoir au planning des agents techniques.

Fin de la séance : 21h

Vu la Maire,
Stéphanie ROUSSIES